
Norme internationale 7573

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Dessins techniques — Nomenclatures de définition

Technical drawings — Item lists

Première édition — 1983-10-01

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 7573:1983](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c486fd85-38de-460c-907c-b2acf8a13f15/iso-7573-1983)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c486fd85-38de-460c-907c-b2acf8a13f15/iso-7573-1983>

CDU 744.43

Réf. n° : ISO 7573-1983 (F)

Descripteurs : dessin industriel, nomenclature, généralités.

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 7573 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 10, *Dessins techniques*, et a été soumise aux comités membres en mars 1982.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée : [ISO 7573:1983](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c486fd85-38de-460c-907c-b2acf8a13114/iso-7573-1983)

Afrique du Sud, Rép. d'	Espagne	Pays-Bas
Australie	Finlande	Pologne
Autriche	France	Roumanie
Belgique	Inde	Suisse
Canada	Italie	Tchécoslovaquie
Chine	Japon	URSS
Corée, Rép. de	Mexique	USA
Danemark	Norvège	
Égypte, Rép. arabe d'	Nouvelle-Zélande	

Les comités membres des pays suivants l'ont désapprouvée pour des raisons techniques :

Allemagne, R.F.
Royaume-Uni
Suède

Dessins techniques — Nomenclatures de définition

0 Introduction

Une nomenclature de définition est une liste complète des éléments constituant un ensemble (ou un sous-ensemble), ou des parties détaillées, faisant l'objet d'un dessin technique. Ces éléments ne font pas tous obligatoirement l'objet d'un dessin de définition. La liaison entre des éléments figurant dans la nomenclature et leur correspondant, représentés sur le dessin concerné ou sur d'autres dessins, est assurée par des repères.

À partir des nomenclatures de définition, il est possible, si nécessaire, d'établir d'autres types de listes donnant par exemple, l'ordre chronologique, la gestion des stocks, etc. En aucun cas ces listes particulières ne doivent se rapporter aux dessins de définition.

1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale donne des directives et des recommandations pour l'établissement des nomenclatures de définition à l'usage des dessins techniques.

La présente Norme internationale est limitée aux nomenclatures se référant aux repères des éléments (voir ISO 6433). Ces nomenclatures fournissent les informations caractérisant la production ou la fourniture des éléments.

2 Références

ISO 128, *Dessins techniques — Principes généraux de représentation*.

ISO 3098/1, *Dessins techniques — Écriture — Partie 1 : Caractères courants*.

ISO 5457, *Dessins techniques — Formats et présentation des éléments graphiques des feuilles de dessin*.

ISO 6428, *Dessins techniques — Conditions requises pour la micrographie*.

ISO 6433, *Dessins techniques — Repères des éléments*.

ISO 7200, *Dessins techniques — Cartouche d'inscriptions*.¹⁾

3 Conditions générales

3.1 Disposition

3.1.1 La nomenclature peut être disposée, soit sur le dessin lui-même, soit sur un document séparé.

3.1.2 Si la nomenclature est sur le dessin, elle devrait être disposée dans le sens de lecture du dessin. Elle peut être conjuguée au cartouche d'inscriptions (voir ISO 7200). Ses limites peuvent être matérialisées par des traits continus forts (type A de l'ISO 128).

3.1.3 Si la nomenclature fait l'objet d'un document séparé, celui-ci doit être identifié par le même numéro que celui du dessin d'origine.

Cependant, pour distinguer cette identification de celle du dessin d'origine, il est recommandé que le numéro de la nomenclature soit précédé du préfixe «Nomenclature» (ou le terme similaire dans la langue utilisée dans les documents).

Les formats des nomenclatures séparées doivent être choisis conformément à l'ISO 5457.

3.2 Contenu

3.2.1 Il est recommandé d'aménager la nomenclature en colonnes à l'aide de traits continus forts ou fins (type A ou B de l'ISO 128) dans le but d'y inscrire des informations sous les rubriques suivantes (l'ordre de celles-ci n'est que facultatif) :

- repère;
- désignation;
- quantité;
- référence;
- matière.

NOTE — Si nécessaire, d'autres colonnes peuvent être ajoutées pour couvrir des conditions spécifiques (voir 3.2.7).

1) Actuellement au stade de projet.

3.2.2 La colonne «repère» indique le numéro du repère de l'élément figurant sur le dessin concerné (voir ISO 6433).

3.2.3 La colonne «désignation» indique la désignation de l'élément. Elle peut être abrégée, s'il n'y a aucun risque d'erreur. S'il s'agit d'un élément normalisé (par exemple, boulon, écrou, goujon, etc.), sa désignation normalisée doit être utilisée conformément à la norme concernée.

3.2.4 La colonne «quantité» indique le nombre total des éléments identiques nécessaires à la constitution d'un ensemble complet qui fait l'objet du dessin.

3.2.5 La colonne «référence» est utile à l'identification des éléments qui ne sont pas complètement représentés sur le dessin d'origine, par exemple, les éléments détaillés sur d'autres dessins, les éléments normalisés ou autres éléments prêts à l'emploi. Suivant le cas, l'inscription peut se composer du numéro de l'autre dessin, de la norme concernée, du code ou de tout autre renseignement similaire.

3.2.6 La colonne «matériau» indique le type et la qualité du matériau à utiliser. S'il s'agit d'une matière normalisée, utiliser sa désignation normalisée.

3.2.7 En outre, la nomenclature peut contenir autant de renseignements qu'il est jugé nécessaire de spécifier pour la définition du produit, par exemple :

- numéro de stock;
- masse unitaire;
- état de livraison;
- remarque.

3.3 Inscriptions

3.3.1 Les inscriptions dans les colonnes prévues devraient être disposées en rangées horizontales pour chaque élément. Pour plus de clarté, il est recommandé de matérialiser les séparations entre les inscriptions de chaque élément à l'aide de traits continus forts ou fins (type A ou B de l'ISO 128).

3.3.2 L'ordre d'inscription doit être celui des repères des éléments. Les nomenclatures sur le dessin doivent être établies de bas en haut avec le titre des colonnes en bas. Les nomenclatures séparées doivent être établies de haut en bas avec le titre des colonnes en haut.

3.3.3 Les inscriptions peuvent être exécutées par écriture à main libre, à l'aide de trace-lettres, ou à l'aide de tout autre moyen approprié, en utilisant, de préférence, des lettres majuscules conformes à l'ISO 3098/1. Pour toutes les écritures y compris celles réalisées par des moyens mécaniques, voir les spécifications correspondantes dans l'ISO 6428.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c486fd85-38de-460c-907c-b2acfa13f15/iso-7573-1983>